



Procès-verbal du 2nd conseil d'école

Vendredi 1^{er} Mars 2024 à 18 heures

Étaient présents :

Mme FAIVRE : présidente du conseil d'école, directrice de l'école, enseignante CM2 classe 11

M. KERVAZO : conseiller municipal

Mme GIBIER : responsable scolaire

Mme BALAVOINE-SCHAER : enseignante PS/GS, classe 1

Mme MASSE : enseignante PS/MS, classe 2

Mme VIE : enseignante MS/GS, classe 3

Mme BELLON : enseignante CP, classe 4

Mme MANTE : enseignante CE1, classe 6

Mme RIGAUDIE : enseignante /CE2, classe 7

Mme PERRIN : enseignante CE2/CM1, classe 8

Mme GREMONT : enseignante CM1, classe 9

Mme GUARINO : enseignante CM1/CM2, classe 10

Mme CHERPRENET, parent élu AGPE

Mme SIMOES, parent élu AGPE

Mme STEVENOT, parent élu AGPE

Mme SIMAO SAMAGAIO, parent élu AGPE

Étaient absentes et excusées :

Mme BALBINE

Mme PORTRON

1. Prévision des effectifs rentrée 2024 :

- Prévision des effectifs pour la rentrée 2024 :

Effectif prévisionnel, sans comptabilisation des sauts de classe/maintiens. Uniquement montée pédagogique. Chiffres instables car des départs sont prévus mais on ne sait pas si les nouvelles familles auront des élèves scolarisés chez nous.

Niveaux	Nombre d'élèves prévus
PS	15 inscrits au 27/02
MS	22
GS	36
Maternelle	73 élèves
CP	19
CE1	35
CE2	31
CM1	38
CM2	47
Elémentaire	172 élèves
TOTAL	245 élèves

Carte scolaire : maintien des 11 classes.

Moyenne de l'école avec 11 classes : 22,3 par classe

Moyenne en maternelle pour 3 classes : 24,3 élèves par classe

Moyenne en élémentaire pour 8 classes : 21,5 élèves par classe

Les effectifs risquent d'être fortement modifiées car plusieurs déménagements sont prévus. Nous ne connaissons pas les nouvelles familles : enfants scolarisés ? Niveaux ?

- Equipe enseignante rentrée 2024 :

Resteront sur l'école Simone Veil: Mmes Balavoine-Schaer, Vié, Massé, Mante, Rigaudie, Grémont, Bellon, Balbine, Perrin, Guarino et Faivre.

Nous sommes dans l'attente pour Mme Portron qui a demandé un changement de département.

2) Sécurité :

Deux exercices incendie ont été réalisés et se sont déroulés dans le calme. Lors du second, l'ensemble de l'école a évacué en

Lundi 4 Mars, l'exercice « attentat-intrusion » aura lieu dans la matinée. Au signal (longs coups de sifflet), les élèves devront se cacher dans la classe et demeurer silencieux. L'objectif est de développer des comportements réflexes chez les personnels ainsi que chez les élèves.

3) Organisation de la scolarité et vie de l'école : bilan mi-année

- Evaluations GS :

Un bilan mi-année appelé « pour une entrée sécurisée au CP » a été proposé à tous les élèves de GS. L'identification des besoins des élèves de GS à mi-parcours de l'année scolaire est un moyen pour les équipes des écoles de mettre en évidence une photographie des acquis scolaires et par conséquent, d'envisager ensuite les régulations à apporter aux enseignements.

Trois domaines d'apprentissage sont ciblés :

- Le langage
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (nombres, formes/grandeurs)
- Explorer le monde (espace/temps)

Les résultats pour notre école sont très bons. Aucun élève n'a obtenu un résultat en deçà de 76% de réussite.

Les compétences les plus basses concernent :

- La compréhension de texte écrit sans autre aide que le langage entendu et notamment, l'identification des personnages (70% de réussite) et présumer la suite du récit (40% de réussite).
- En numération : réaliser une collection équipotente (70%) et comparer des quantités (80% de réussite).

Tous les autres items évalués ont obtenus des résultats supérieurs à 80% de réussite.

- Résultats évaluations nationales CP :

Items les moins réussis :

- Lecture à voix haute mais certains sons n'avaient pas encore été vus donc c'est
- Comprendre des phrases lues seul(e)
- Addition et soustraction en ligne : *exercices très longs donc certains élèves n'ont pas eu le temps de terminer. Dans cette situation, l'item est échoué.*

- Comparer des nombres.
- Résoudre des problèmes.

3) Projets à venir et sorties prévisionnelles :

- **Cross de l'école**

La seconde édition aura lieu le mardi 30 avril. Réunion avec la mairie mardi 5 Mars. Même configuration que l'année passée. Modification de certaines distances.

- **Spectacle de l'école**

Il devrait se tenir le mardi 28 mai dans la cour. Néanmoins, la municipalité ayant plafonné sa participation à 500€, il est possible que nous ne puissions pas organiser de spectacle. La coopérative de l'école ne pourra pas prendre en charge une dépense de 700€ (l'année dernière, la facture régie s'élevait à quasi 1200€).

- **Kermesse de l'école**

Samedi 29 Juin de 10h à 14h.

Même configuration que l'an dernier :

- une tombola
- des jeux gratuits
- une buvette avec restauration
- maquillage...

Proposition AGPE :

- Candy Bar
- Stand AGPE pour faire connaître l'association à un plus grand nombre de familles.

- **Sorties de fin d'année :**

Rappel : la municipalité finance 500€ par classe et par année civile pour les cars.

Les familles seront informées via les cahiers de liaison. Une participation de 5€ est demandée aux familles pour les sorties de fin d'année. Le restant à charge est financé par la coopérative de l'école.

Jeudi 6 Juin : Les trois classes de maternelle se rendront au parc floral d'Orléans avec visite libre + atelier « la serre aux papillons » (coût des 2 cars : 1500€)

Lundi 17 Juin : La classe de Mme Mante se rendra au Parc du Tremblay (coût du car : 518€)

Mardi 18 Juin : Les classes de Mmes Rigaudie et Perrin se rendront au musée de l'Imprimerie à Malesherbes. Visite guidée + 2 ateliers par enfant (coût du car : 518€)

Les classes de Mmes Balbine et Bellon ont déjà réalisé une sortie à l'Espace Rambouillet. Les classes de Mmes Faivre/Portron et Guarino ont déjà réalisé une sortie au Musée d'Orsay.

4) Coopérative scolaire

L'équipe enseignante remercie les parents qui ont fait un don pour la coopérative scolaire.

Projet	Dépenses	Recettes
Appel aux dons 1		2 756€
Loto pour financer la classe de neige		1 700€

Vente des photos		2 600€
Marché de Noël	300	1099
Régie d'avance	150€ par classe 1650€ au total	
Vente des chocolats de Noël		368€
Ouvrages et matériel pédagogiques	249,87	
Maquettes	422€	
Massicot	321€	
Dépenses diverses (timbres, verres consignés...)	92,92	
Aquarium	68,79	
Téléthon	-620€ reversés	620€ récoltés

Dépenses prévisionnelles :

- Achat pour le jardin pédagogique
- Régie 2 pour les classes
- Sorties scolaires
- Projets divers

Recettes prévisionnelles :

- Appel aux dons 2 en Mars
- Classes de CM : vente de gâteaux + vente d'un objet pour financer la classe de neige
- Kermesse

4) AGPE

AGPE souhaite organiser des événements à son nom afin de se faire connaître. Les bénéfices serviraient à offrir un cadeau aux GS et aux CM2.

Vide ta chambre : le 28 Avril dans la cour de l'école

Boum des CM2 : L'AGPE souhaiterait pouvoir la financer intégralement sans demander de participation aux familles. Il faut donc organiser des événements qui permettraient de récolter des fonds.

L'AGPE souhaiterait pouvoir organiser des événements récurrents sur l'école afin de faire connaître l'association aux familles et de proposer des temps récréatifs aux enfants.

5) Questions à la municipalité :

Le second conseil d'école aura lieu le vendredi 1^{er} Mars. Voici les questions :

- Chauffage : « Le chauffage est coupé durant les vacances. Problèmes : conditions difficiles pour les ATSEM qui sont présentes + détérioration du matériel en raison du froid. N'est-il pas possible de le régler à une certaine température ? »

Réponse de la mairie : « Le chauffage n'est pas coupé. Il est réglé à 17/18 degrés. »

L'équipe enseignante est sceptique et prendra des photographies des températures relevées pendant les vacances.

- ATSEM :

« Les réunions/entretiens peuvent-ils avoir lieu en dehors des horaires scolaires car cela impacte fortement le fonctionnement de l'école ? »

Réponse de la mairie : « Cette année, l'ensemble des entretiens ont été réalisés sur le temps du ménage. »

La directrice fait remarquer que néanmoins, les vœux du maire ont toujours lieu un après-midi, impactant fortement l'organisation du dortoir et du temps de classe.

« Lorsqu'une ATSEM est absente, ni les enseignantes ni la direction ne sont prévenues par l'ATSEM. Quelles sont les consignes données aux ATSEM par la mairie ? »

Réponse de la mairie : « Pas de consigne particulière concernant les enseignants et les directions d'école. Les ATSEM doivent prévenir leur supérieur hiérarchique ; le service prévient ensuite les directions d'école. »

Les enseignantes se sont directement organisées avec les ATSEM afin qu'elles soient prévenues directement par elles en cas d'absence : cela leur permet d'être réactives et d'adapter les emplois du temps de la journée.

➤ Eclairage de l'école : « Nous ne pouvons pas allumer ni l'extérieur ni les préaux. Dans les préaux, il fait sombre très tôt l'hiver ; les élèves jouent dans la pénombre lors des récréations. Nous souhaiterions que des va-et-vient puissent être installés dans les préaux et pour l'éclairage de l'extérieur. »

Réponse de la mairie : « Peu probable que cette demande reçoive un retour positif par crainte que les lumières soient laissées allumées nuits et week-end. »

➤ Salage des cours :

Mail reçu par les écoles le 9/01/2024 de la part du Service Education & Jeunesse :

La commune ne se décharge pas de sa responsabilité en demandant aux occupants des sites d'assurer le salage des écoles. Il s'agit surtout d'une question de temps et de moyens : le salage sera réalisé plus rapidement si les occupants s'en chargent eux-mêmes, et ne sera effectué que plus tard (voire pas du tout, selon la durée des épisodes de neige et de froid) si seuls les agents de la commune en assurent la charge, dans la mesure où il est nécessaire de prioriser.

Le salage des cours d'école par les agents communaux, sera donc étudié au cas par cas, après traitement des espaces prioritaires sur la ville et en fonction, de la durée des épisodes neigeux et présence ou non de plaques de verglas.

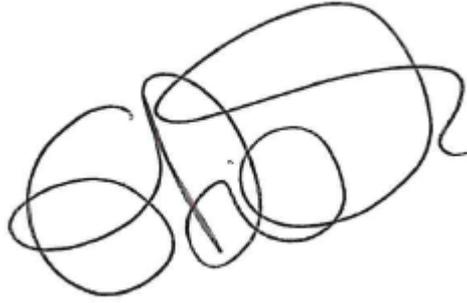
« Un mail envoyé par la mairie lors de l'épisode neigeux indiquait que le salage des cours d'école n'étaient pas prioritaires et que par conséquent, des bacs à sel ont été disposés dans les écoles afin que les usagers puissent saler les cours. A quel moment les enseignants doivent-ils procéder à ce salage ? En dehors de leurs horaires de travail ? Sur le temps scolaire ? Si tel est le cas, que font-ils de leurs élèves ? Si un enseignant se blesse alors qu'il sale la cour, qui sera tenu responsable des dommages causés ? »

Réponse de la mairie : « Il y a eu une mauvaise interprétation du mail envoyé par la mairie aux directions d'école. Il n'y a pas d'obligation de saler les cours par les usagers mais cela reste une possibilité. Les agents techniques n'étant qu'au nombre de 3, ils ne peuvent pas se rendre disponibles sur l'ensemble de la ville. Voici l'ordre décidé par la mairie :

1. Les trottoirs allant aux écoles ainsi que les parvis des écoles
2. La gare
3. La rue René Dècle
4. Le parc de la mairie (passerelle et avenue principale)
5. Les ponts
6. Les zones boisées. »

Les parents d'élèves précisent à la mairie que les trottoirs et parvis de l'école étaient très glissants le matin du premier épisode neigeux. La mairie répond que le caractère imprévu de la météo n'a pas permis aux services d'anticiper le salage de la ville.

La présidente
Emilie FAIVRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned below the printed name.